

3.2

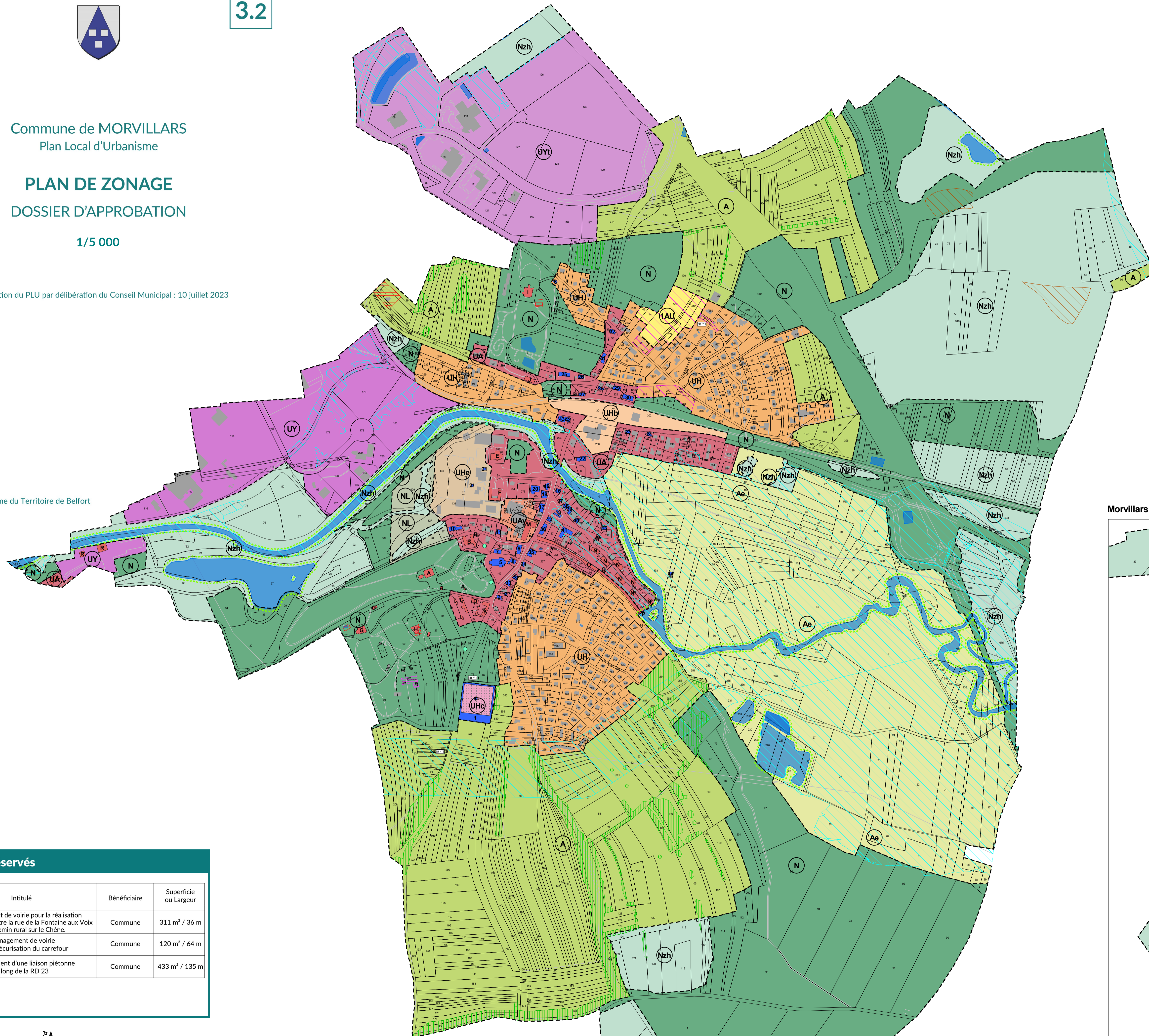
Commune de MORVILLARS  
Plan Local d'Urbanisme

# PLAN DE ZONAGE

## DOSSIER D'APPROBATION

1/5 000

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal : 10 juillet 2023



### Légende

— Limite communale    - - - Limite de zone    136 N° de parcelle

**Zones urbaines**

- UA** Secteur mixte de cœur de village
- UAy** Sous-secteur accueillant une activité industrielle
- UH** Secteur mixte à dominante d'habitat
- UHb** Sous-secteur à vocation principale d'activités
- UHc** Sous-secteur accueillant le cimetière
- UHe** Sous-secteur à vocation principale d'équipements
- UY** Secteur à vocation principale d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
- UYt** Secteur à vocation principale d'activités des secteurs secondaire et tertiaire

**Zone à urbaniser**

- 1AU** Zone à urbaniser, à vocation d'habitat, "Sur le Chêne"

**Zones agricoles**

- A** Espace agricole
- Ae** Espace agricole à préserver

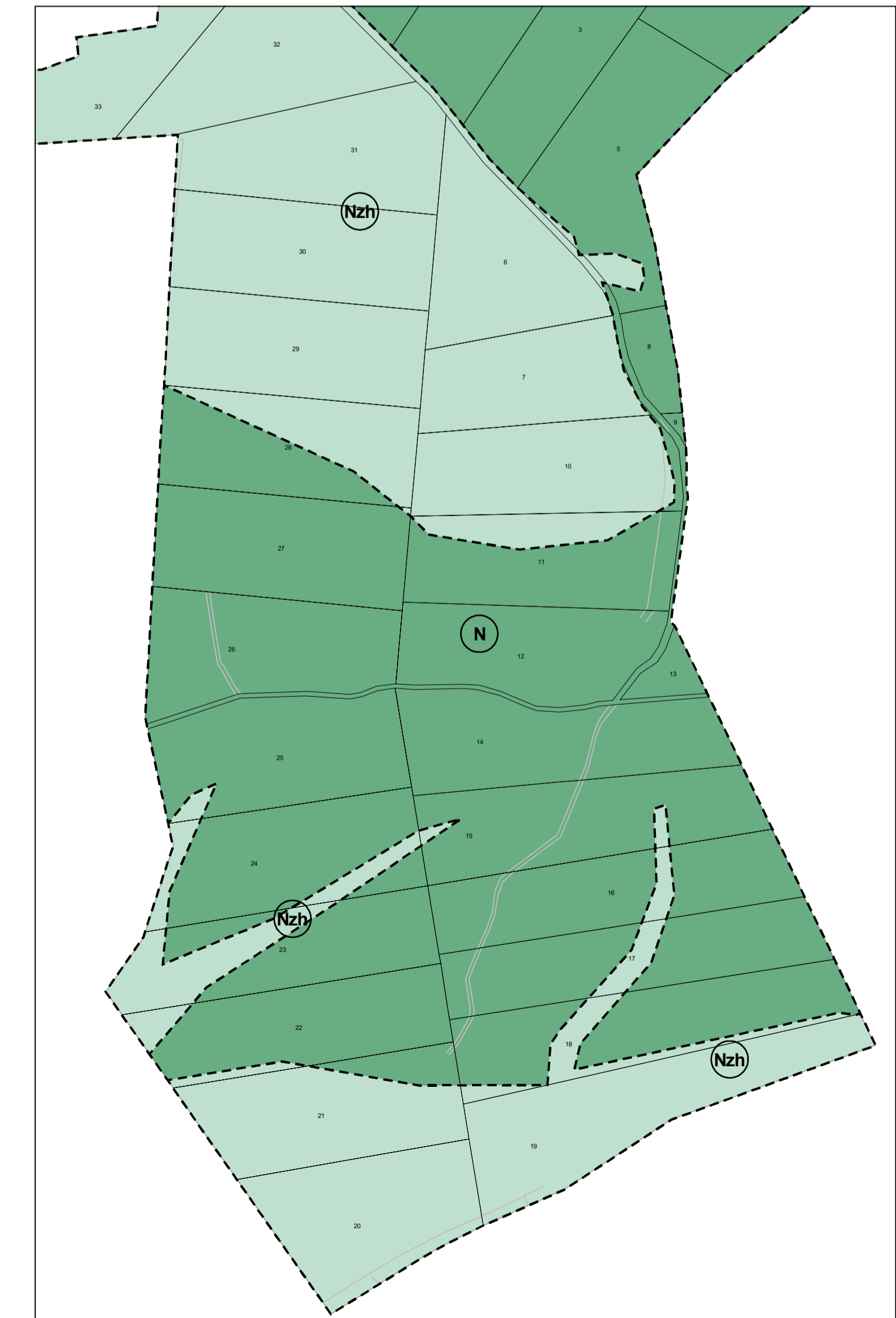
**Zones naturelles et forestières**

- N** Espace naturel et forestier
- NL** Secteur à vocation de loisirs
- Nzh** Secteurs comprenant des zones humides

**Prescriptions**

- Aléas affaissement et érosion (interdiction de constructibilité, R151-31 2°)
- ▭ Report des périmètres afférents aux servitudes d'utilité publique (PPRI, canalisation de gaz) et aux zones humides dans les sites économiques (conditions spéciales de constructibilité, R151-34 1°)
- ▭ Anciennes décharges (interdiction de constructibilité, R151-31 2°)
- ▭ Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5°)
- ▭ Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extension ou d'annexes (L151-12)
- ▭ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (L151-13)
- ▭ Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L.151-5 et L.151-7)
- ▭ Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 8°)
- ▭ Emplacement réservé aux voies publiques (R151-48 2°)
- ▭ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°)
- A** Patrimoine représentatif du passé industriel de la famille Viellard
- 1** Patrimoine représentatif du village

Morvillars - Partie SUD



### Emplacements réservés

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Aménagement de voirie pour la réalisation d'un bouclage entre la rue de la Fontaine aux Voix et le chemin rural sur le Chêne.	Commune	311 m <sup>2</sup> / 36 m
2	Aménagement de voirie pour la sécurisation du carrefour	Commune	120 m <sup>2</sup> / 64 m
3	Aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD 23	Commune	433 m <sup>2</sup> / 135 m